

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 89/2020

Autorisation de voirie - Entreprise VAUVELLE de Varennes-Changy Travaux de requalification de la Rue du Cimetière

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles n° L 2213-1 à 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-18 et R 411-25 à R 411-25,

Vu la demande présentée par l'Entreprise VAUVELLE de Varennes-Changy,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux d'aménagement de la Rue du Cimetière,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'Entreprise VAUVELLE de Varennes-Changy est autorisée à effectuer des travaux d'aménagement de la Rue du Cimetière et ce à compter du 29 Septembre 2020 jusqu'au 31 Décembre 2020.

ARTICLE II : Pour les besoins du chantier, la rue du Cimetière est fermée à la circulation qui se fera en alternance par feux tricolores.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- L'Entreprise VAUVELLE
- La Gendarmerie
- Aux Services Techniques
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 21 Septembre 2020

Le Maire,

Emmanuel RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 21/09/2020
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

